

## ANALYSE DES DECLARATIONS DE MADAME YARDIN DANS LA REVUE RECHERCHE ET SANTE

Déclarations de Madame Yardin	Commentaires de Priartem
<p><b>A propos des normes :</b> « <i>La réglementation de l'exposition aux radiofréquences se fonde sur cet effet thermique. L'unité de grandeur utilisée pour quantifier l'effet thermique est le débit d'absorption spécifique (DAS), qui correspond à la quantité d'énergie absorbée par kg de tissu. Les limites d'exposition se fondent sur des résultats d'études menées dans le monde entier. Pour <u>une sécurité optimale</u>, (souligné par nous) elles sont réduites d'un facteur 10 en milieu professionnel et d'un facteur 50 pour la population générale.</i> »</p>	<p>Madame Yardin est membre du groupe d'experts qui a rendu, en juillet 2016, un rapport sur les effets des radiofréquences sur les enfants. Les recommandations de l'ANSES y recommande de « <b>reconsidérer les valeurs limites d'exposition réglementaires et les indicateurs d'exposition</b> » parce que ne garantissant pas la protection des enfants. On est donc bien loin de la « sécurité optimale ». Comment Madame Yardin peut-elle omettre de citer ce travail d'expertise auquel elle a participé.</p>
<p><b>A propos d'un pseudo « consensus »</b> C. Y : « <i>À l'heure actuelle, à ma connaissance, il n'y a pas d'autre effet que l'effet thermique.</i> »</p> <p>D'où la question de l' intervieweuse : « <b>Il y a donc un consensus</b> »</p> <p>Réponse du Professeur Yardin : « <i>Certains laboratoires de recherche montrent des effets, mais leur méthodologie n'est pas suffisamment rigoureuse.</i> »</p>	<p>Tout le débat scientifique porte sur l'existence d'effets en dehors des effets thermiques et à des valeurs d'exposition bien moindres. Madame Yardin a évidemment connaissance de ce débat et l'honnêteté intellectuelle minimale aurait été de le mentionner même si c'était pour ensuite prendre position dans le débat ce qui est le plus grand droit du scientifique.</p> <p>La réponse à la question sur le consensus est tout à fait intéressante. En effet, elle ne dit pas qu'il n'y a pas consensus, mais elle balaie, au nom d'une exigence de qualité peu documentée, tous les résultats gênants. Et voilà, le tour est joué en une courte phrase le sort de ces centaines d'études se trouve scellé : elles ne sont pas de bonne qualité.</p> <p>Elle se réfère alors au rapport de 2009, où justement toute la partie sur les études en laboratoire avait été réalisée par elle-même et sa collègue Anne Perrin et où effectivement toutes les études gênantes avaient été rayées d'un trait de plume, à l'exception de 10 d'entre elles sur lesquelles s'était appuyée l'ANSES pour conclure à l'existence de signaux concernant les effets sur nos organismes. Avis qui avait déclenché l'ire des deux dames</p>
<p><b>A propos des études sur le sommeil :</b> « <i>Un rapport de 2015 de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses, ex-Afsset) confirme cette tendance</i> » (soit l'absence d'effet, ndlr)</p>	<p>Tout d'abord, nous pensons qu'il y a une erreur sur la date. Le rapport date de 2013 et non de 2015. En effet, l'ANSES n'a publié aucun rapport sur les radiofréquences en 2015.</p> <p>Surtout voici ce que conclut l'ANSES dans ce rapport</p>

	<p>de 2013 : « <i>In fine, en 2013, l'expertise conduite met en évidence, avec des éléments de preuve limités, différents effets concernant,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☑ <b>sur des modèles animaux</b> : le <b>sommeil</b>, la fertilité mâle et les performances cognitives ;</li> <li>☑ <b>chez l'Homme</b> : les gliomes pour les utilisateurs intensifs et le neurinome du nerf vestibulo-acoustique dans des études épidémiologiques, ainsi qu'avec un niveau de preuve suffisant une <b>modification physiologique à court terme de l'activité cérébrale pendant le sommeil.</b> »</li> </ul> <p>Ceci a dû échapper à Madame Yardin</p>
<p><b>A propos de la classification du CIRC :</b> « <i>Il faut déjà comprendre que « possible » est moins fort que « probable », et qu'il existe par ailleurs beaucoup de substances classées « cancérogènes possibles » : le café, le vinaigre... »</i></p> <p>Pour elle, cette classification « <i>signifie simplement qu'on ne peut pas affirmer qu'il n'y a pas de risque puisque nous n'avons pas encore pu tout observer. Aucun risque n'est donc affirmé ici.</i> »</p>	<p>Et là, oh surprise, on retrouve les éléments de langage mis en place par les opérateurs concernant les autres agents classés en 2B. L'interviewée en oublie même de réactualiser les arguments qu'elle leur a empruntés puisque le café a été sorti de la liste suite à des recherches qui ont montré que ce n'était pas le café qui était potentiellement à l'origine de certains cancers mais le fait de boire trop chaud. Elle oublie surtout que, en 2B se trouvent classés également des agents beaucoup moins sympathiques : des pesticides, les lignes à THT...</p> <p>Elle oublie enfin de préciser que ce n'est pas sur l'absence de données concernant l'innocuité que cette classification a été acquise mais bien sur des résultats montrant des liens entre cancers et exposition aux radiofréquences.</p>
<p><b>A propos de l'EHS :</b> « <i>En tant que professionnels de santé, on rapporterait plutôt cela à un effet nocébo (apparition d'effets indésirables d'origine psychologique) : les personnes se savent exposées et elles ressentent des troubles qu'elles attribuent à l'exposition aux ondes.</i> »</p>	<p>Sur l'EHS, Catherine Yardin oublie de préciser que l'ANSES réalise actuellement une expertise spécifiquement dédiée à cette pathologie environnementale ce que, en tant qu'expert, membre du comité d'expertise spécialisé sur cette question, elle ne peut ignorer. Quant à l'unanimité des dites études, nous pouvons en verser de nombreuses qui ne contribuent pas à construire cette unanimité. Comment faire croire à un consensus sur une question émergente qui pose aux scientifiques des défis méthodologiques nombreux et essentiels à tous ceux qui veulent avancer dans la connaissance des mécanismes sous-jacents. Manifestement, alors que le groupe d'experts de l'ANSES s'interroge avec sérieux sur ceux-ci, l'un des experts de l'Agence a déjà tranché et le fait savoir sous l'égide d'une revue qui, de par son titre même, fait autorité.</p>